

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

2023 / n° 54

Culture / 2023 / N°1



VILLE D'ESTAIRES

**DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION
D'UN MARCHÉ**

**CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22
Vu les délibérations du conseil Municipal du 22 septembre 2020 et du 23 mars 2023 donnant
délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation,
l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs
avenants lorsque les crédits sont alloués
Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique
Considérant que la commune envisage d'organiser une programmation artistique.

DECIDONS

Article 1 : d'attribuer le contrat de cession entre la ville d'Estaires et SARASWATI SARL pour une
représentation du spectacle « Laurent Voulzy en concert dans les églises & cathédrales » dans l'Eglise
St Vaast, le samedi 23 septembre 2023 pour une durée d'environ 70 minutes pour un total
36 925euros TTC.

Article 2 : Le marché présent est soumis à l'article 28 du CMP

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment
le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera
l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de
Dunkerque.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa
réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 08 juin 2023
Bruno FICHEUX



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville - Tél. : 03 28 42 95 60 - Fax : 03 28 42 95 75

www.ville-estaires.fr